

Obtention du Titre de Champion de France

Il faut :

- ☒ Le CACS du Championnat ou de la Nationale d'Élevage
- ☒ un CACS dans une Spéciale de Race
- ☒ un CACS dans une exposition Internationale française

Ces deux derniers CACS devant être obtenus dans un délai maximum de deux ans après le premier. Les 3 CACS doivent être obtenus avec 3 juges différents et un au moins des CACS doit être obtenu avec un juge français.

- ☒ Le TAN
- ☒ Un résultat de lecture de radio de hanche A ou B
- ☒ DNA identification
- ☒ Un certificat de dépistage des maladies héréditaires oculaires canines établi conformément au protocole d'accord Ordre national des vétérinaires - Société centrale canine - Club de race.
- ☒ Pour le Mastiff, un certificat ophtalmique déclarant le sujet considéré indemne de Persistance de membrane pupillaire (PPM) et le chien doit en outre provenir de géniteurs ayant été déclarés indemnes de PPM